

Diffusion dans les trois districts de la Glâne, de la Gruyère et de la Veveyse :

- Aux préfetures,
- Aux communes,
- Aux structures Sapeurs-Pompiers,
- Aux Réseaux Santé et à l'ASF,
- À l'ECAB.

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de prendre connaissance des dernières informations en lien avec la mise en place du bataillon Secours Sud fribourgeois. Un volet spécial dédié à la facturation des taxes d'exemption par les communes fera l'objet d'un envoi séparé ces prochains jours.

Bonne lecture et merci de diffuser largement notre bulletin.



Engagement du/de la commandant-e de bataillon

Suite à la procédure de recrutement qui a été menée ces dernières semaines, la Commission Nouvelle Structure n'a pas été en mesure de désigner le commandant du bataillon. Deux candidats, ayant les qualités pour conduire le bataillon, ont retiré leur candidature en fin de processus. Le poste sera remis au concours prochainement.



Qu'en est-il des règlements ?

La rédaction du Règlement de défense incendie et de secours du Bataillon Sud est terminée. Les membres de la CNS et les commandants des compagnies ont fait part de leurs remarques afin de le finaliser prochainement. Ce règlement devra être validé lors de l'Assemblée des délégués de l'association qui se déroulera le mercredi 23 novembre à 19h au Crêt. Il en est de même pour le Règlements des finances et le Règlement sur la taxe d'exemption.

Le Règlement d'organisation et le Règlement sur le personnel (permanent) ne pourront vraisemblablement pas être finalisés d'ici l'Assemblée de cet automne.



Budget 2023 de l'association SSF et communes

La dernière version du budget 2023 de l'association est jointe à ce bulletin. Pour rappel, les chapitres pompiers et ambulances sont clairement distincts. Les charges administratives liées aux deux domaines d'activité sont ventilées à raison de 50% dans les deux chapitres. Selon les statuts, les contributions communales sont réparties en fonction de la population légale. Elles s'élèveront à CHF 15.89 par

habitant pour les pompiers et à CHF 14.47 pour les ambulances. Le tableau joint présente les montants que chaque commune devra inscrire dans son budget ainsi que les montants projetés pour la taxe d'exemption. Il est rappelé que ce sont les communes qui ont la charge de les facturer et de faire le suivi des débiteurs. Les taxes facturées mais non payées sont à la charge de la commune concernée.

Le montant total projeté pour les taxes d'exemption et les deux contributions communales feront l'objet de trois factures au cours de l'exercice 2023 afin de répartir les charges sur l'année pour les communes et d'assurer à l'Association des liquidités.



Véhicules en attente d'être remplacés par l'ECAB

Les véhicules que l'ECAB remplacera dans le courant de l'année 2023 doivent restés immatriculés et assurés au nom de la commune ou de l'association de communes qui les détient. L'ASSF prendra en charge les frais liés (assurances, immatriculation) jusqu'au remplacement effectif des véhicules concernés.



Casernes et locaux

Toutes les communes qui vont mettre à disposition du Bataillon Sud des casernes ou d'autres locaux ont reçu une proposition de loyer pour ceux-ci. Cela représente 25 sites pour 14 compagnies, soit 13'384 m² et un montant de 1,1 million au budget (18,3 % des charges).

Les locaux qui ne seront pas repris par le bataillon seront libérés dans les premiers mois de l'année 2023, ceci en collaboration avec les communes concernées et le Bataillon Sud.



Organigramme du bataillon

Les 14 compagnies ont désigné les membres de leur Etat-Major de compagnie. Ceux-ci doivent être confirmés par la CNS et l'ECAB ces prochains jours avant d'être publiés.



Commission financière

Les 5 futurs membres de la Commission financière sont maintenant connus. Ils devront être formellement nommés par les délégués lors de l'Assemblée du 23 novembre 2022. Il s'agit de :

Eric Barras, conseiller communal de Bas-Intyamon,

Lucas Dupré, conseiller communal de Villorsonnens

Eric Girardin, conseiller communal de Mézières,

Laurent Menoud, syndic d'Attalens,

Gabriella Richoz, conseillère communale de Val-de-Charmey.



Mise au concours du poste de directeur-trice du service des ambulances

Le comité de direction des ASF a demandé à la CNS de procéder au recrutement du directeur du service des ambulances actuellement occupé de manière ad intérim. La mise au concours a été publiée dans les médias lundi passé et le processus de recrutement occupera le mois de novembre.

Au nom de la Commission Nouvelle Structure :
François Genoud, préfet de la Veveyse, président